

# Bulletin Municipal



Vue aérienne octobre 2020

**JANVIER 2021**

## LE MOT DU MAIRE

Cette année 2020 particulièrement éprouvante est terminée.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien. Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, soutenir nos commerçants, maintenir nos services publics...

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs. Ces moments que nous avons toujours connus et dont, nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué...

Un seul moment festif a pu avoir lieu au mois d'août avec la venue de mon homologue Denis DEROUX et de son équipe d'aventurier sur les traces Ymbert de BATARNAY (1438-1523). Cet homme d'état français est né dans le village de nos visiteurs d'un jour : Bathernay dans la Drome. Il fut propriétaire et régisseur de nombreuses seigneuries et châtellenies, notamment le village de ROUSSY.

Le repas convivial et la soirée animée que nous avons partagé ensemble ont tissé des liens très étroits entre nos deux villages.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, le 15 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale, une équipe renouvelée à 50% et paritaire, que je vous proposais. Je tiens sincèrement à vous remercier de votre soutien et de ce qui me semble la reconnaissance du travail accompli sous le précédent mandat.

Dans un village de 130 habitants, tout n'est pas possible ou pas tout de suite. Les ressources sont contraintes mais une gestion rigoureuse permet la stabilité de la pression fiscale communale. Installés seulement le 26 mai, vos élus se sont mis au travail immédiatement, d'abord, pour gérer la priorité sanitaire, mais aussi pour poursuivre et terminer les actions en cours : aménagement de la sortie du village, création d'un espace de loisirs à la place de l'ancien tennis, création d'un parking.... La rénovation et la transformation du pavillon (du tennis) en gîte étape, l'élagage, la remise en état de chemins ruraux, le revêtement des voies communales ...sont au menu du mandat actuel. Certes, en raison des conditions actuelles, ces projets seront plus difficiles en mettre en œuvre mais ils trouveront une réalisation lors de ces prochaines années.

Le 31 mars 2021 notre secrétaire de mairie Marie Thérèse RICROS fait valoir ses droits à la retraite. Je profite de cet éditto pour la remercier de toutes ces années passées au service de notre collectivité et saluer sa générosité, sa disponibilité, ses compétences reconnues par tous. Sa carrière au sein de la mairie débute le 1<sup>er</sup> avril 1983 avec Mr Jean LAMOUREUX, continue avec Mr Jean-Marie CHAUSY et se termine lors de mon mandat de maire.

Bonne retraite Marie Thé !!!

L'occasion pour moi, de terminer, par quelques mots d'espoir à l'aube de cette nouvelle année. Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité, qui me manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, je vous souhaite une joyeuse année 2021 !

Jean-Luc TOURLAN

# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2020

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 JANVIER 2020

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes

**Présents :** Mrs TOURLAN Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, AGEORGES Laurent, Mme LESCURE Danielle, FERREBOEUF Sylvie, VIGNES Sylvie, CHAUSY Marie.

**Absents :** Mme BERGERAND Huguette qui a donné pouvoir à Mr TOURLAN Jean-Luc

- **Modification statuts Syndicat Départemental Energie du Cantal**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune de VEZELS-ROUSSY adhère au Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal.

Aussi ce dernier assure la compétence obligatoire « Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité » en application de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2008.

De plus, par délibération en date du 22/09/2009, la commune de Vezels-Roussy a décidé de transférer la compétence « Eclairage Public » option 1.

Pour s'inscrire dans les objectifs et les orientations fixés récemment dans le cadre législatif des lois Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguées en août 2015, le Comité Syndical a approuvé un modificatif de ses statuts lors de son assemblée du 30 octobre 2019. Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et en application de l'article L5211-18 du CGCT, la commune de Vezels-Roussy se prononce favorablement sur :

- La transformation du syndicat intercommunal en syndicat mixte fermé ;
- L'adhésion éventuelle des EPCI à fiscalité propre comme nouveaux membres, pour ceux qui le souhaitent
- La modification des statuts avec un nouveau découpage des secteurs d'énergie, la commune de VEZELS-ROUSSY quittant le secteur intercommunal d'énergie AURILLAC-SUD pour rejoindre le nouveau secteur dénommé : « Secteur d'Énergie du Bassin d'Aurillac »

- **Convention de Coordination et de Mutualisation pour les Gestion de la Compétence « Eaux pluviales Urbaines » (GEPU) entre la CABA et la commune de VEZELS-ROUSSY.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-7-1 et L5215-27, Ne considérant que l'article L.5216-5, 10° du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa version applicable au 1er janvier 2020 dispose que les Communautés d'Agglomération sont obligatoirement compétentes en matière d'assainissement, y compris les eaux pluviales urbaines à compter de la date susdite

Considérant que ces dispositions ont été intégrées dans les nouveaux statuts de la CABA adoptés par délibération du Conseil communautaire le 30 septembre 2019 qui doivent être prochainement officialisés par arrêté de Madame le Préfet du Cantal.

Considérant qu'en conséquence la CABA sera compétente, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et en substitution des communes, en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) telle que définie à l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'une consultation a été lancée en décembre 2019 par la CABA afin d'être accompagnée par un cabinet extérieur, notamment pour réaliser un inventaire exhaustif des ouvrages concernés par cette nouvelle compétence dont les contours sont délicats à délimiter en raison de la fonction mixte de certains collecteurs, par exemple, qui reçoivent également des eaux de ruissellement qui sont hors compétence de la GEPU.

Considérant que cette mission intègre également la prise en considération des conclusions qui doivent être rendues au termes de l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement pluvial directement engagés par les communes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère sur leur territoire ;  
Considérant que le prestataire devra également établir les documents nécessaires à la détermination des analyses et à la formalisation des avis et arbitrages devant être rendus par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Considérant qu'il convient, dès à présent, de préciser que la compétence GEPU est limitée géographiquement aux zones U et AU qui sont définies dans le PLUi proposé à l'approbation du conseil communautaire lors de la séance du 17 décembre 2019.

Considérant que, dans l'attente du résultat de ces études et des décisions à arrêter conjointement entre les communes de la CABA sur l'ensemble des sujets induits par le transfert de cette compétence en termes de ressources humaines, de finances, de règles administratives, juridiques et techniques, il demeure nécessaire d'assurer la continuité de l'exploitation de ce service public et la réalisation des investissements qui y sont attachés.

Il est proposé au conseil municipal pendant une durée d'une année tacitement renouvelable une fois pour une durée équivalente que la commune poursuive ses missions techniques pour le compte de la Communauté d'Agglomération et ainsi de conclure avec cette dernière la convention de coordination et de mutualisation jointe aux présentes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
DÉCIDE

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
  - D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la CABA et à en assurer l'exécution.
- **Demande de subvention DETR 2020 : Travaux de voirie communale**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la circulaire en date du 04 décembre 2019 afférente à l'appel à projet 2020 dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R).  
A la suite de la mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom, de l'adduction en eau potable améliorée d'une part et de l'élargissement de la voie communale accédant au cimetière de Roussy, Mr le Maire suggère le dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR 2020.  
Les deux programmes d'aménagement de la voirie, l'un pour la voie communale n° 6r (à l'arrière du restaurant « la Bergerie », nouvellement dénommée chemin de Lavigne) et l'autre pour la voie communale n° 13r (desserte du cimetière, nouvellement dénommée rue des Bruyères à Roussy) font apparaître une dépense hors taxe d'une part de 35 040 € et d'autre part de 7 839 € soit au total **42 879 €**.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents devis établis par l'entreprise Eurovia Dala dont le siège est à Aurillac (Cantal) et compte-tenu de l'importance des travaux,  
Décide :

- D'adopter le programme de travaux de voirie communale,
- De déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR 2020.

Ces travaux seraient effectués courant 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Le financement nécessaire sera prévu au budget primitif 2020.

### **Informations diverses**

**Elagage** : Deux devis fournis l'un par l'entreprise MEYNIEL Nicolas à Senilhes pour un montant hors taxe de 6 400 € hors taxe (élagage sur 5 ou 6 m) l'autre par l'entreprise SA TPA 10 200 € hors taxe (jusqu'à 7 m) ; se pose le problème de récupération du bois et le stockage ; compte tenu de l'organisation difficile et de la nécessité d'avertir les propriétaires, savoir également si une machine à copeau serait disponible il est décidé de reporter ces travaux d'élagage.

**Radar pédagogique** : la vitesse enregistrée n'est pas alarmante sauf quelques exceptions ; pas d'urgence pour l'instant à acheter un radar pédagogique qui est dans l'ensemble dissuasif.

**Travaux 2020** : devis demandés à l'entreprise Eurovia pour les travaux à l'arrière du restaurant « la Bergerie » voie communale nouvellement dénommée : chemin de Lavigne et à Roussy après élargissement du virage création d'un parking face au cimetière avec accessibilité PMR, rue nouvellement dénommée rue des Bruyères ;

Le poste voirie Vezels revêtement s'élève à 35 040 € HT

Le poste Roussy revêtement s'élève à 7 836 € HT soit un total de 42 879 € hors taxe.

Il est demandé une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2020 auprès de l'État d'un montant de 10 720 € (25 %)

D'autre part en ce qui concerne la subvention au titre de la DETR 2019 afférente à l'aménagement de la sortie du bourg, elle a été accordée sur la base de 25 % du montant des travaux soit 30 395 €.

Le montant total des subventions (Fonds Cantal Solidaire : 20 000 € ; Jeunesse et Sport : 31 000 € ; DETR : 30 395 €) s'élève à 81 395 € pour des travaux de 134 927,80 €.

**Eglise de Roussy** : la fuite d'eau à la toiture a été colmatée par l'entreprise Delort Père et Fils de Carlat ; l'employé communal se chargera de la réfection du plancher de l'intérieur de l'église.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 MAI 2020**

La séance est ouverte à 20 h 30 mn

**Présents :** Mrs TOURLAN Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques ;

Mmes VIGNES Sylvie, BOLLAERT Maryse, LESCURE Céline, PEPIN Monique ; PRADAL Stéphanie,

**Absents excusés :** Mr MAX Pablo qui a donné pouvoir à PEGORIER Jean-Luc

### **1.ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la création de 2 postes d'adjoint au Maire dont le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Composé de 11 membres dont les noms suivent : Mme BOLLAERT Maryse, Mr CAPREDON Jean-Baptiste, Mr LAMOUREUX Alain, Mme LESCURE Céline, Mr MAX Pablo, Mr PEGORIER Jean-Luc, Mme PEPIN Monique, Mme PRADAL Stéphanie, Mr ROUMANIOL Jacques, Mr TOURLAN Jean-Luc, Mme VIGNES Sylvie, le conseil municipal élit :

Mr TOURLAN Jean-Luc Maire à l'unanimité

Mr ROUMANIOL Jacques 1<sup>er</sup> adjoint à l'unanimité

Mme VIGNES Sylvie 2<sup>ème</sup> adjointe à l'unanimité

### **2.COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

<b>EHPAD ARPAJON SUR CERE</b>	VIGNES Sylvie LESCURE Céline
<b>COMITE ANIMATION LIAISONS ASSOCIATIONS</b>	PEGORIER Jean-Luc CAPREDON Jean-Baptiste BOLLAERT Maryse PEPIN Monique ROUMANIOL Jacques LESCURE Céline
<b>LIAISON ECOLE PRIMAIRE</b>	CAPREDON Jean-Baptiste BOLLAERT Maryse
<b>BULLETIN MUNICIPAL RELATIONS ADMINISTRES</b>	MAX Pablo PEGORIER Jean-Luc ROUMANIOL Jacques CAPREDON Jean-Baptiste BOLLAERT Maryse PRADAL Stéphanie
<b>SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE AURILLAC SUD</b>	TOURLAN Jean-Luc VIGNES Sylvie
<b>CONSEILLER DEFENSE</b>	CAPREDON Jean-Baptiste
<b>CCAS</b>	PRADAL Stéphanie PEPIN Monique LAMOUREUX Alain TOURLAN Béatrice CAPREDON Serge

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 JUIN 2020**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

Etaient présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, ROUMANIOL Jacques, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc ; MAX Pablo ; Mmes BOLLAERT Maryse, LESCURE Céline, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie.

Etait absent : Néant

### **1. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Etudié article par article en parfaite concordance avec Mme le trésorier d'Aurillac Banlieue, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité des membres présents et laisse apparaître un excédent de **60 433,49 €** en section de fonctionnement et de **123 244,22 €** en section d'investissement.

L'excédent reporté de 2018 s'élève à **30 948,13 €** en fonctionnement. L'excédent reporté de 2018 s'élève à **116 043,24 €** en investissement.

En recettes les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à **53 678 €** et représentent des reliquats de subventions à encaisser pour opération cœur de village (80 000 €) et FCTVA sur travaux 2017.

En dépenses les restes à réaliser s'élèvent à **373 505 €** et représentent des travaux non totalement réalisés pour la voirie, l'enfouissement des réseaux, l'opération cœur de village, l'étude concernant le cimetière pour la reprise des concessions abandonnées, l'accessibilité PMR, les travaux aux logements locatifs, l'achat de matériel et le réaménagement du terrain de tennis et sortie du bourg. L'excédent de résultat de fonctionnement reporté est de **10 842,08 €** en 2020.

Le besoin de financement pour la section d'investissement en 2020 est de **80 539,54 €**

### **2. COMPTE ADMINISTRATIFS 2019 du CCAS**

Le compte administratif fait apparaître un **excédent de 92,27 €**.

D'autre part Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite à la promulgation de la loi portant nouvelle organisation de la République dite loi NOTRe (07 août 2015), les communes dont la population est inférieure ou égale à 1 500 habitants bénéficient de multiples dispositions simplificatrices.

L'article 79 de cette loi rend désormais possible la dissolution du C.C.A.S en tant qu'institution administrative séparée plus ou moins fortement de la commune.

L'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles ne dispose désormais que le C.C.A.S « peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de 1 500 habitants.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De dissoudre le C .C.A.S de la commune de VEZELS-ROUSSY conformément à l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles.
- Que la poursuite des activités sociales de la commune n'est pas remise en cause

- Que les compétences sociales seront directement exercées par la commune, dans son propre budget, et exercées financièrement par le comptable directement dans la comptabilité. (articles L.262-015 et L.264-4).

Cette décision prend effet au 01/01/2020.

### 3. VOTE BUDGET PRIMITIF 2020 :

Etudié article par article le budget de fonctionnement a été approuvé à l'unanimité et s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **195 197,08 €**.

Le taux des trois taxes directes locales a été maintenu sur proposition de Monsieur le Maire pour 2020 ; le produit de la taxe d'habitation (taux de 12,08 %) d'un montant de 16 042 € fera l'objet d'une allocation compensatrice pour la commune.

Le foncier bâti reste à 21,33 % et le foncier non bâti à 111,13 %. Le montant du **produit fiscal attendu** s'élève à **28 911 €**.

Les principales recettes sont constituées par :

- 44 953 € pour les contributions directes
- 46 402 € pour les dotations de l'Etat
- 45 750 € pour les pylônes
- 25 300 € pour les revenus de location (Loyers, salle)

Le total des dépenses de fonctionnement prévues pour 2020 permet de dégager **51 000 €** destinés à la section d'investissement pour financer les projets à venir.

Les subventions aux associations soit au total 2 100 €, sont reconduites à savoir :

**Anciens combattants** : 80 € ;  
**Union sportive Labrousse-Vezels** : 100 € ;  
**Gym Edelweiss** : 100 € ;  
**Amicale des Parents d'élèves** : 360 € ;  
**Association de chasse** : 300 € ;  
**Association Culture et Patrimoine** : 300 € ;  
**Comité des fêtes** : 300€ ;  
**Association Walking Football** : 100 € ;  
**Association ADAPEI** : 100 € ;  
**Centre Social d'Arpajon-sur-Cère** : 500 €.

En section d'investissement le budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **479 900 €**.

Les recettes nouvelles pour 2020 soit **186 934,54 €** sont constituées de : 10 015 € de remboursement de la TVA sur les travaux réalisés en 2019, 7 240 € d'amortissement, 51 000 € de virement de la section de fonctionnement, 36 940 € de subvention, 80539,54 € d'excédent de fonctionnement capitalisé et 1 200 € de taxe aménagement et caution loyer.

Ces recettes permettent de financer : 11 900 € de capital emprunt et remboursement de caution loyer ; 6 452 € d'achat de matériel ; 61 420 € de travaux de voirie ; 17 150 € de travaux aux logements, 5 675 € de travaux aux églises ; 3 798 € pour les travaux d'éclairage public et enfouissement France télécom



#### **4. ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE A ROUSSY**

Mr le Maire expose aux membres du conseil que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat départemental d'Energies du Cantal. Le **montant total hors taxe** des travaux s'élève à **4 998,45 €**.

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 mars 2016, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fond de concours égal à 60% du montant hors taxe de l'opération soit : 1 versement au décompte des travaux. (2 999 €)

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fond de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

#### **5. AFFAIRES DIVERSES :**

Logement de Roussy : suite au départ de Mme Griffet au logement du rez-de-chaussée à Roussy, il est nécessaire d'effectuer des travaux de remise en état avant toute autre location ; le chauffe-eau sera changé et les travaux de peinture seront nécessaires. Le loyer reste fixé à 180 €  
Mr Alain SOULAQUES sera proposé porte drapeau.

---

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

#### **Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

Il doit être procédé à la mise en place d'un bureau électoral afin de procéder à la désignation des délégués du conseil municipal dans le cadre de la future élection des sénateurs (septembre 2020)

Mr TOURLAN Jean-Luc Maire

Mme LESCURE Céline, secrétaire

Mr LAMOUREUX Alain et Mme BOLLAERT Maryse (les deux conseillers les plus âgés)

Mr CAPREDON Jean-Baptiste et Mr MAX Pablo (les deux conseillers les plus jeunes)

A l'issue de cette séance Mr TOURLAN Jean-Luc Maire est désigné délégué titulaire ;

Les délégués suppléants en cas d'indisponibilité du délégué titulaire sont :

Mr ROUMANIOL Jacques, Mme VIGNES Sylvie ; Mme BOLLAERT Maryse

#### **1. PROPOSITION des COMMISSAIRES de la commission communale des Impôts directs**

Sur proposition de Mr le Maire et conformément à la lettre de Mr le Directeur des Services Fiscaux en date du 3 juillet 2020, le conseil municipal dresse la liste de présentation des membres de la commission communale des impôts directs. Sont proposés douze membres titulaires et douze membres suppléants parmi lesquels Mr le Directeur des Services Fiscaux désignera six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de proposer les commissaires suivants :

Titulaires :

- Mme PRADAL Stéphanie ; Mr CHAUSY Noël ; Mme CARON Christine, Mme CAPREDON Michèle ; Mme LESCURE Danielle ; Mr BALMISSE Jean-Marc, Mr CARRIER Lucien ; Mr DELORT Michel ; Mr LAMOUREUX Adrien ; Mme BOLLAERT Maryse ; Mr GARDES Cyril ; Mr SOUBRIER Michel (hors commune)

Suppléants :

- Mr CAPREDON Serge ; Mr MAX Pablo ; Mme FERREBOEUF Sylvie ; Mr PEPIN Jérôme ; Mr CALMIN Thibault ; Mr VIGNES Jean-Pierre ; Mr ROUMANIOL Jacques ; Mme LESCURE Céline ; Mr PEGORIER Jean-Luc ; Mr AGEORGES Laurent ; Mme REYGADE Adeline ; Mme CHAMBON Nicole

## **2. Désignation d'un correspondant défense :**

Mr le Maire rappelle que suite à la circulaire de Madame le Ministre de la Défense du 27 janvier 2004, chaque commune de France est appelée à désigner **un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.**

La fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien « Armée-Nation » grâce aux actions de proximité. Le conseil municipal désigne **Mr CAPREDON Jean-Baptiste** en tant que correspondant défense.

## **3. Désignation de deux délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.**

Mr le maire expose au conseil municipal qu'en raison d'un renouvellement du conseil municipal il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energies du CANTAL, pour le secteur d'énergie dont relève la commune.

Il précise qu'au regard des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, cette délégation comprend **deux délégués titulaires.**

A l'issue du vote, sont désignés à l'unanimité en qualité de délégués titulaires :

- Mr TOURLAN Jean-Luc Maire
- Mme VIGNES Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjoint.

## **4. PARTICIPATION FINANCIERE au BRANCHEMENT AEP nouvelle maison au n° 4 chemin de la Drulhes**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal le permis de construire n° 015.257.08.A0003 délivré le 16 décembre 2008 pour la construction d'une maison d'habitation au n° 4 chemin de la Drulhes sur la commune de VEZELS-ROUSSY.

Il rappelle également que la construction de cette maison génère des frais de branchement aux réseaux en particulier pour l'eau potable et que dans ce cadre une participation financière de la commune avait déjà été accordée pour un précédent permis en novembre 2016.

Le devis du branchement AEP (Adduction Eau Potable) dressé par la CABA gestionnaire du réseau s'élève à 843,69 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et dans le but de favoriser le développement rural de la commune.

Décide à l'unanimité de participer au financement de ce branchement à hauteur de 50 % soit 421,85 €.

Ce règlement sera effectué à l'article 615231 du chapitre 011 du budget 2020.

#### **5. Désignation des conseillers municipaux pour siéger au sein des commissions de la CABA**

Mr le maire rappelle que le règlement intérieur de la CABA autorise l'ouverture de ses commissions aux conseils municipaux des communes qui en sont membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sont désignés les délégués au sein des commissions suivantes :

Environnement et Développement Durable : **Mme PRADAL Stéphanie ; Mme PEPIN Monique ;**

Mobilité et transports urbains : **Mme BOLLAERT Maryse ;**

Vie et animations locales (Tourisme, Grands équipements, Culture et Enseignement Supérieur) : **Mme Céline LESCURE.**

Aménagement du Territoire Communautaire (PLUi, ADS , dossier d'aménagement,..) : **Mr Jacques ROUMANIOL**

#### **6. Désignation délégué à l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie et Territoires (C.I.T)**

Par courrier en date du 5 mai 2014 l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie et Territoires dont la commune de Vezels-Roussy est membre dispose d'un siège au sein de son assemblée générale.

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un élu qui représentera la commune lors des prochaines séances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et considérant sa candidature, désigne Mr TOURLAN Jean-Luc maire pour représenter la commune de VEZELS-ROUSSY à l'unanimité.

#### **7. Affaires diverses**

La commune de Vezels-Roussy devant recevoir la visite de Mr le Maire, par une étape cycliste, de la commune de BATHERNAY (Drôme) le 02 août 2020 ; les frais de repas seront pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par l'association Culture et Patrimoine.

Accessibilité handicapés : continuité du programme avec marquage de place pour handicapé au cimetière de Roussy.

Travaux à la sortie du bourg : compte-tenu de l'état de délabrement d'une partie du mur à la fin de la route des Vallées, il sera procédé à la démolition d'une partie du mur pour un enrochement dont la dépense sera supportée par le propriétaire riverain et la commune.

Logement locatif au 27 route des Vallées : ce logement sera vacant à compter du 15 août 2020 ; pour la suite, il est envisagé d'en faire un gîte d'étape avec un tarif par nuitée.

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 OCTOBRE 2020**

La séance est ouverte à 20 h 30 mn

**Présents :** Mrs TOURLAN Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques ;

Mmes VIGNES Sylvie, BOLLAERT Maryse, LESCURE Céline, PEPIN Monique ;

**Absents excusés :** Mme PRADAL Stéphanie, Mr MAX Pablo.

### **1. Désignation du délégué au sein de la CLECT (Commission Locle d'Evaluation des Charges Transférées)**

Mr le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement du bureau de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac consécutif aux élections municipales, cette instance est chargée de créer et composer une Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui statue sur les impacts financiers résultant des évolutions des compétences s'opérant entre la Communauté et ses communes membres et établit les rapports soumis à la validation des assemblées délibérantes de ces différentes personnes publiques ;

Cette CLECT est créée entre l'EPCI à fiscalité propre (ici la CABA) et ses communes membres, chacune d'entre elle devant être représentée au sein de cette instance par au moins un conseiller municipal. Elle a été approuvée par délibération du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DESIGNE : Mr TOURLAN Jean-Luc Maire** en tant que délégué de la commune de VEZELS-ROUSSY au sein de la CLECT.

### **2. ADOPTION RAPPORT sur le PRIX et la QUALITE des SERVICES PUBLICS d'EAU et ASSAINISSEMENT 2019**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5 de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou d'assainissement non collectif. Ce rapport établi par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac dont la commune de Vezels-Roussy est membre doit être présenté au conseil municipal et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement 2019 de la commune de VEZELS-ROUSSY ;

Ce rapport sera à disposition du public pendant 15 jours.

### **3. ADOPTION RAPPORT ANNUEL sur le SERVICE PUBLIC de COLLECTE et ELIMINATION des DECHETS MENAGERS 2019**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du rapport annuel 2019 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés instauré par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à laquelle la commune de Vezels-Roussy adhère.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

**ADOpte** le rapport sur la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2019 pour la commune de VEZELS-ROUSSY.

#### **4. ADHESION CONTRAT ASSURANCE GARANTIES STATUTAIRE**

Le conseil municipal de Vezels-Roussy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la commune de VEZELS-ROUSSY de pouvoir souscrire

Un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale des agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Mr le Maire à souscrire un contrat d'assurance garanties statutaires auprès de GROUPAMA pour une durée de trois ans avec échéance au 31/12/2023.

Les conditions sont les suivantes :

Agents CNRACL : Décès-accident de service et maladie imputable au service (y compris le temps partiel thérapeutique) –Incapacité, maladie ordinaire, invalidité temporaire – Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – Maternité, adoption, paternité :

- Tarification : 5,45 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

Agents IRCANTEC : Accident de travail et maladie imputable au service – grave maladie – maternité /adoption/paternité – maladie ordinaire ;

- Tarification : 1,50 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

PRECISE que la durée du contrat sera de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### **5. Location logement de Roussy (RDC)**

Mr le maire informe le conseil municipal que suite au départ de la locataire de l'appartement du rez-de-chaussée au 9 rue de Roussy, il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation avant une nouvelle location.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de laisser le logement de Roussy (rez-de-chaussée) à la location permanente ;

FIXE à 180 € le loyer mensuel de cet appartement ;

AUTORISE Mr le Maire à signer tout document à intervenir pour cette location en particulier le bail qui aura une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

#### **6. CREATION EMPLOI NON TITULAIRE : REDACTEUR contractuel au 01/01/2021**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 09 juin 2017

Considérant la nécessité de créer un emploi non titulaire de rédacteur affilié au secrétariat de mairie, en raison du départ à la retraite pour carrière longue de l'attachée territoriale.

Le Maire propose à l'assemblée **la création d'un emploi de rédacteur catégorie B** non titulaire, à raison de 13 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 415 ; majoré 369 correspondant à l'échelle de rémunération de l'emploi de rédacteur

L'agent sera affilié à l'IRCANTEC.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Emploi : rédacteur contractuel : ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article : 6413

**ADOpte** : à l'unanimité des membres présents soit 9 voix pour

### **Candidatures**

7 candidats et candidates ont postulé pour le poste de rédacteur, le conseil décide au vu des dossiers de retenir 4 personnes et de leur faire passer un entretien,

## **7. Affaires diverses**

\*Le point fait sur les logements locatifs après le départ des locataires, il est décidé de maintenir une location permanente pour le logement de Roussy après une remise à neuf (peintures, chauffe-eau, revêtement, évier ...)

\*En ce qui concerne **le logement locatif du 27 route des Vallées**, il est préconisé, après avoir contacté les services concernés, d'en faire un gîte d'étape ; Mr le Maire a d'ores et déjà le feu vert pour lancer la rénovation de ce bâtiment (Toiture, chauffage, plomberie...) tout en cherchant les aides appropriées pour cette rénovation (Régionale, départementale...).

\*Dans le cadre de **l'aménagement du site du Tronquet**, Madame Thérèse Puybouffat est chargée, en collaboration avec l'association Culture et Patrimoine (ici paysager) et la mairie, de prendre contact avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), en particulier la pose d'une table d'orientation sur la vallée du Goul.

\***Enfouissement des lignes à Roussy** : attente de l'entreprise Chavinier et réponse de Mr Filaire.

\***Membres de la commission de la liste électorale** : les mêmes que depuis 2017 :

Mr PEGORIER Jean-Luc ; Mr CAPREDON Serge ; Mr LESCURE Jacques

\***Elagage route de la Raygasse et vers le plan d'eau du Maurs** : une multitude de propriétaires concernés ; chacun sera contacté individuellement afin de l'informer de la date des travaux et pour connaître la destination du bois qui sera élagué. Il est rappelé que chacun doit procéder à l'entretien de sa haie.

\***Terrain de tennis et parking** : installation du city stade. Les emplacements des places de parking doivent bientôt être délimités.

En ce qui concerne **la plantation d'arbres** une étude dressée par CIT laisse apparaître une dépense de 16 350 € avec différents arbres et haies diverses. Si la plantation est réalisée par la commune la dépense pourrait être ramenée à environ 8 000 €.

**\*Bulletin municipal** : il sera réalisé par la nouvelle municipalité et publié courant janvier 2021.

**\*Recensement de la population** : doit avoir lieu tous les cinq ans et pour Vezels-Roussy est prévu du 21 janvier au 21 février 2021. Il sera confié à 1 agent recenseur : Melle Claire BOLLAERT

---

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 DECEMBRE 2020**

La séance est ouverte à 20 h 30 mn

Présents : Mrs TOURLAN Jean-Luc, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques ; MAX Pablo

Mmes VIGNES Sylvie, BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique ; PRADAL Stéphanie,

Absente excusée : Mme LESCURE Céline qui donne pouvoir à ROUMANIOL Jacques

### **1. MODIFICATION RIFSEEP et CIA au 01/01/2021**

Mr le Maire informe le conseil municipal que conformément au départ de Mme Ricros à la retraite au 1 Avril 2021, il a été recruté un agent au grade de rédacteur.

La délibération n°2019-006 en date du 15 mars 2019 détermine pour la commune de Vezels-Roussy, les conditions après avis favorable du comité technique d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à compter du 1er Avril 2019.

Les bénéficiaires de ce régime sont les attachés territoriaux et les adjoints techniques territoriaux.

A compter du 01 janvier 2021, le RIFSEEP sera attribué aux rédacteurs territoriaux.

L'IFSE (Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) reste inchangée. Elle sera toujours versée mensuellement et proratisée en fonction du temps de travail et suivant l'absentéisme.

Le CIA (Complément Indemnitare Annuel) sera versé en une seule fois, au mois de Janvier qui suit l'année écoulée, proratisé en fonction du temps de travail et tenant compte des jours d'absence.

### **2. DESIGNATION DE REPRESENTANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DU BASSIN D'AURILLAC (CLSPD)**

Vu la délibération du conseil communautaire du 23/09/2002 portant création d'un conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD) à l'échelle du territoire de la CABA et conformément à l'article 2 du décret n°2002-999, il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant et son suppléant au sein du CCSPD.

Sont élu sur proposition : Titulaire : Mr CAPREDON Jean-Baptiste, suppléante : Mme PRADAL Stéphanie

### **3. AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION MISE A DISPOSITION MATERIEL COMMUNAUTAIRE A TITRE GRATUIT**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur du tourisme, la CABA met à titre gracieux du matériel communautaire à la disposition des communes, des organismes locaux, lorsqu'ils organisent des manifestations sur le territoire de la CABA ou des manifestations extérieures concourant à la mise en valeur du territoire communautaire.

La procédure de mise à disposition du matériel communautaire exige la signature d'une convention. Le Conseil Municipal autorise Mr La Maire à signer cette convention.

#### **4. ADOPTION PROJET DE CREATION D'UN GITE D'ETAPE**

Une étude de faisabilité, par l'intermédiaire de Cantal Ingénierie et territoire auquel la commune adhère a été réalisée sur la logement locatif situé 27 route des vallées à Vezels-Roussy.

Le projet consiste à la création d'un gîte d'étape.

Dans le cadre de cette opération, la commune souhaite :

- Proposer un hébergement modulable, aux individuels, à la nuitée, et aux groupes constitués
- Améliorer l'impact environnemental du bâtiment

L'étude financière laisse apparaître une enveloppe prévisionnelle de 90 000 € HT ainsi que 10 000 € d'honoraire et frais divers. Soit un montant global de l'opération de 100 000 € HT. A ce montant s'ajouteront 15 000€ HT de mobilier pour le gîte.

Le conseil municipal adopte la création d'un gîte étape de 10 places.

Le calendrier prévisionnel pourrait être du 1er semestre 2021 avec appel d'offre courant mars-avril 2021.

Le Maire est autorisé à déposer tout dossier de demande de subvention :

- Auprès de l'état, dans le cadre de la DETR 2021 et DSIL « relance » 2021
- Auprès de la région, dans le cadre du Bonus relance

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

- Elagage route de l'Aveyron et la route du plan d'eau du Maurs : une grande majorité des prioritaires concernés ont été contactés. La CADAC a été choisie pour effectuer l'élagage.

- Achat d'un nouveau photocopieur couleur.

- Chemin de Bazaygues, très fréquenté et trop raviné, il nécessite de faire des coupes d'eau et le passage d'un coup de lame. A l'avenir, prévoir un entretien correct

- Le syndicat d'énergie du Cantal a relancé l'étude commencée par l'entreprise Chavinier pour mettre en souterrain l'éclairage de l'entrée du Bourg (début route des vallées), l'entreprise CDE a repris le marché, l'étude sera finalisée en Janvier/Février.

- Le recensement de la population a été reporté à 2022 suite à la crise sanitaire.



# BUDGET 2020

## SECTION FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	51 147 €	Atténuation de charges	500 €
Salaires et cotisations	55 800 €	Subvention et dotation	56 402€
Charges exceptionnelles	300 €	Impôts et taxes	10 1403€
Autres charges de gestion	25 600 €	Autres produit gestion courante	25 300€
Charges financières	2 130 €	Produit services du domaine	750€
Dépenses imprévue	1 980 €	Excédent antérieur reporté	10 842€
Virement à la section investissement	51 000 €		
Opération d'ordre entre section	7 240 €		
<b>TOTAL</b>	<b>195 197€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>195 197€</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Emprunts et dettes	11 900€	Virement d'ordre Subvention équipement	86 940€
Dépenses travaux et équipement	430 650€	Caution loyer	700€
Subvention équipement versée	26 850€	Dotation et réserve	94 733€
Etude	10 500€	Virement section fonctionnement	51 000€
		Amortissement	7 240€
		Excédent reporté	239 287€
<b>TOTAL</b>	<b>479 900€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>479 900€</b>

# LA CABA AU SERVICE DES HABITANTS

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac gère des dossiers structurants et des grands services publics du quotidien. Voici un panorama des principales actions réalisées sur notre commune en 2020.

## Eau

- 103 abonnés (à octobre 2020)
- 1 intervention chez les particuliers (réparations avant compteur, renouvellements de compteurs équipés d'un module radio pour la relève à distance)

## Assainissement

- 97 foyers équipés d'un système d'assainissement non collectif (ANC) (à octobre 2020)
- 1 dossier instruit pour des systèmes d'ANC

*Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau, de son réseau privé et du contrôle de sa consommation. Infos, conseils : régie de l'eau, 04 71 46 86 38 / SPANC, 04 71 46 87 38 / urgence : 04 71 46 48 60.*

## Environnement

- 2 Points d'Apport Volontaire (emballages, journaux/magazines, verre) à Roussy, et à Vezels
- Accès aux déchetteries de l'Yser (Aurillac) et des Quatre-Chemins (Naucelles) gratuit pour les particuliers

*Une question sur le tri ? Consultez le site [www.caba.fr](http://www.caba.fr) ou la réglette du tri réalisée par la CABA. Service Environnement : 04 71 46 86 30.*



EMBALLAGES



PAPIERS / JOURNAUX / MAGAZINES



VERRE

## Transports

- liaison Vezels-Roussy > Labrousse > Aurillac par la ligne M (régulière ou en Transport A la Demande)
- 2 abonnés annuels au réseau de bus domiciliés sur la commune (à octobre 2020)
- 9 enfants bénéficiaires du ramassage scolaire

Stabus, 3 av. Gambetta à Aurillac, 04 71 48 53 00, [www.stabus.fr](http://www.stabus.fr).

Suivez votre bus en temps réel et achetez votre titre de transport (hors gamme solidaire) sur l'application MyBus.

## Urbanisme & Habitat

- Les autorisations d'urbanisme sont instruites par le service ADS (déclarations préalables, permis de construire, certificats d'urbanisme opérationnels, permis d'aménager, permis de démolir)
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours sur le territoire de la CABA (rens. SOLIHA Cantal, 04 71 48 32 00)
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) et le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sont consultables en ligne sur [caba.fr](http://caba.fr)

Propriétaires, profitez d'aides financières pour conduire des travaux dans votre logement ! La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a mis en œuvre pour la période 2017-2021 une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires qui font réaliser des travaux d'amélioration de leur résidence principale ou de leur logement locatif. Des subventions sont accordées, sous conditions, par l'ANAH et la Communauté d'agglomération. Depuis 2017, 600 logements ont bénéficié de ces aides à l'amélioration de l'habitat.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises du bâtiment. Les améliorations aidées concernent en priorité les travaux d'isolation/chauffage, adaptation du logement au handicap ou au vieillissement (douche italienne, monte-escalier, plan incliné...), des travaux de sécurité salubrité ou de remise en état d'un logement dégradé.

Afin de conseiller et d'accompagner les propriétaires dans leurs projets et leurs démarches, la CABA a confié l'animation et le suivi de cette action à SOLIHA Cantal. N'hésitez pas à les consulter : c'est gratuit !

### Renseignements SOLIHA Cantal :

- 9 avenue Aristide Briand à AURILLAC : du mardi au vendredi, 9 h-12 h, 14 h-17 h (16 h le vendredi)
- sur rendez-vous pendant la crise sanitaire ;
- par téléphone au 04 71 48 32 00 (jusqu'à 16h30, 16 h le vendredi)
- par mail : [cantal@solihha.fr](mailto:cantal@solihha.fr)

### Assainissement : tous acteurs !

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Souleyrie débutent. Ce chantier d'envergure porté par la CABA doit permettre la modernisation des ouvrages, l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées et la production de biométhane qui alimentera le réseau GRDF.

Le coût de l'opération est estimé à 40 M€ (y compris le chantier de l'ovoïde Pupilles/Volontaires réalisé en 2017 et 2018), financés avec les soutiens de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Département. Des aides ont aussi été sollicitées auprès de l'ADEME et de la Région.

Cette opération est la plus conséquente, financièrement, que l'Intercommunalité ait portée depuis sa création. La station d'épuration de Souleyrie, la plus importante du département, traite les eaux usées des habitants d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Giou-de-Mamou et, en partie, de Vézac. La continuité du traitement des eaux sera assurée durant toute la durée du chantier, jusqu'en 2023.

## **Rappel des bons gestes à adopter**

Quel que soit le dispositif d'assainissement (collectif ou individuel) auquel votre habitation est raccordée, vous êtes acteur de son bon fonctionnement. Ainsi, il est interdit de déverser dans les réseaux :

- les lingettes et serviettes hygiéniques ;
- les huiles (usagées ou non) et les graisses ;
- les produits chimiques ou pétroliers (essences, white spirit, produits phytosanitaires, peinture, vernis...);
- l'effluent des fosses septiques ;
- la laitance de béton, mortiers, sables, terre ;
- les eaux de vidange des piscines dans un réseau séparatif d'eaux usées ;
- les ordures ménagères brutes ou broyées ;
- le sang et les déchets d'origine animale.

Plus d'infos : [caba.fr](http://caba.fr)

## **Modernisation du site de l'Yser !**

La CABA a lancé mi-2019 la restructuration du site de l'Yser, notamment de sa déchetterie qui enregistre plus de 7 000 passages par mois et quelque 8 500 tonnes de déchets collectés par an. Cette opération s'inscrit dans les objectifs de réduction des déchets et d'optimisation des collectes en favorisant le tri, le réemploi et la valorisation ; mais également dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique signé par les intercommunalités du Territoire (Bassin d'Aurillac, Châtaigneraie et Cère et Goul) avec l'État et des acteurs publics et privés.

## **Accueil de nouveaux matériaux**

L'Yser accueillera désormais les déchets diffus spécifiques (issus de l'entretien, du bricolage, du jardinage) mais aussi les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Dans les mois à venir s'ajoutera aussi une filière "mobilier" ! Les anciens meubles, les matelas, ... pourront ainsi être déposés dans une benne spécifique et non plus avec les encombrants. De nouveaux quais ont été aménagés pour leur dépôt en 2021. En outre, sur aiguillage du gardien, un espace de stockage et de réemploi sera alloué pour accueillir les objets qui pourront être remis en état et réemployés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui auront conventionné avec la CABA.

Grâce à un sens de circulation entièrement revu, tous les usagers de la déchetterie vont être orientés par le gardien dès l'entrée sur le site. L'accès se fera en sens unique via une entrée et une sortie distinctes, ce qui facilitera la circulation autour des quais de déchargement. En plus de l'agrandissement de la déchetterie, le projet prévoit la modernisation d'une partie du centre de pré-tri et la création d'un garage pour les 8 polybennes.

## **Un chantier d'une année !**

Débutés en septembre 2019, les travaux ont tout d'abord été consacrés à la création des deux bassins de rétention d'eaux de ruissèlements situés à chaque extrémité du bâtiment avant de laisser place à l'extension du Centre de pré-tri. En début d'année 2020, ce sont les fondations et la réalisation de mur de soutènement des deux nouveaux quais qui ont débuté, et une rampe d'accès du bas de la déchetterie vers la partie haute des quais a été créée. Le printemps a permis l'installation du local d'accueil mais également la reprise des locaux existants, la pose des systèmes de protection et de sécurisation des quais. A la rentrée se sont les enrobés qui ont été réalisés ainsi que l'aménagement des nouveaux espaces (locaux du personnel, zone d'accueil des nouveaux déchets).

Le nouveau pont bascule a, lui, été installé en novembre. La fin du chantier est prévue courant janvier.

Le projet d'un coût estimé à 2,3 M€ reçoit le soutien de l'Etat à hauteur de 1,5 M€, ainsi que du Département à hauteur de 340 000

#### Rappel des déchets à apporter en déchetterie

- Les papiers (propre)
- Les cartons (propre et vide)
- Les emballages ménagers (plastique, acier/aluminium, cartonnage)
- Le verre (sans bouchon ni couvercle)
- Les cartouches d'encre
- L'huile de friture
- L'huile de vidange
- Les gravats
- La ferraille
- Les encombrants
- Les déchets verts (tonte, branches...)
- Le bois (palette,...)
- Les déchets issus de l'entretien, du bricolage, du jardinage
- Le gros électroménager froid et hors froid
- Les écrans et périphériques d'ordinateurs
- Les petits appareils électroniques (petit électroménager, audio/vidéo, outillage, jouets/loisirs)
- Les piles (peuvent aussi être déposées dans les bornes spécifiques disposées dans les mairies, lieux publics, grandes surfaces)

Textiles : je dépose vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie, jouets en tissu, peluches... dans les colonnes du Relais 48, disposées dans les déchetteries et sur l'ensemble du territoire de la CABA.

Les textiles en bon état peuvent aussi être apportés directement aux associations humanitaires (Emmaüs, Secours Populaire, Fring'aide...).

Médicaments : je les rapporte dans ma pharmacie.

Pour rappel, l'accès aux déchetteries de l'Yser et des Quatre-Chemins est gratuit pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

#### **Réduire ses déchets... directement à la source !**

30% des déchets de la maison et du jardin sont compostables, ce qui permet de recycler et de réduire d'autant les déchets collectés et traités. De plus, le compostage permet de réaliser soi-même un amendement de qualité pour vos plantations.

Pour participer à l'opération Compostage de la CABA, il vous suffit de prendre contact avec le service Environnement ou vous pré-inscrire via notre formulaire en ligne le site internet : [www.caba.fr](http://www.caba.fr). Après avoir signé la charte du compostage, un « bio-seau » (seau réservé aux déchets à composter) et un « Guide du compostage » vous sont remis à votre inscription. Si vous le souhaitez, la CABA met à votre disposition deux types de composteurs.

# CENTRE SOCIAL

## Coordonnées :

15 Avenue du Général Leclerc, 15130 Arpajon-sur-Cère  
04 71 64 55 33

## Permanences :

### ➤ MISSION LOCALE POUR LES JEUNES

Jeudi de 9H à 12H sur rendez-vous

### ➤ ASSISTANTES SOCIALES

Sur rendez-vous au 04.71.46.99.62  
Mardi de 9H à 12H et de 14H à 17H  
Jeudi de 14H à 17H

## Des activités pour tous :

- ✓ **Petite enfance** avec l'îlot câlin; un espace calme dédié aux tout-petits de 3 mois à 6 ans.
- ✓ **Relai Petite-Enfance** un lieu d'échange, de rencontre et d'écoute.
- ✓ **Enfance** : espace de jeux et de loisirs et d'aide à la scolarité pour les moins de 12 ans.
- ✓ **Club Ados**: espace d'accueil, de découverte et d'aide à la scolarité pour les jeunes de plus de 12 ans.
- ✓ **Familles / adultes** : manifestations, sorties à thème, ateliers hebdomadaires pour cultiver le vivre-ensemble et créer du lien.
- ✓ **La Ludothèque** un espace de jeux et de découverte pour tous.
- ✓ **Les Séniors** : gym douce, club séniors, danses collectives, informatique, papotage, mémoire...

## REALISATIONS 2020

### **CHEMIN DE LAVIGNE (derrière La Bergerie)**

Profilage et goudronnage du chemin de Lavigne, avec enfouissement des réseaux secs, conduites d'eau potable et évacuation des eaux de pluie pour un coût de 33 440 € subventionné à hauteur de 25 %.

L'enrobé effectué sur le parking de l'Hôtel La Bergerie a été pris en charge à hauteur de 1000 € par la municipalité. Ce geste financier vient en soutien à l'unique commerce du village durement touché par les fermetures administratives découlant de l'épidémie de COVID-19.

### **SORTIE DU BOURG DE VEZELS (vers le cimetière)**

Aménagement d'un parking public relié par un cheminement à un complexe multisport, un terrain de pétanque et un espace de jeux pour enfants. La pose d'un éclairage sur la partie jeux a été aussi effectuée.

Un enrobé a été effectué sur la partie de route adjacente avec un enrochement à la place du talus qui s'écroulait.

Le coût total de ces travaux s'élève à 131 000 € subventionné à hauteur de 62% soit un total de 82 000 € qui se décomposent comme suit

- DETR 31 000 €

- Fond Cantal Solidaire 20 000 €



- Agence Nationale du Sport 31 000 €



A noter que le coût de l'enrochement a été pris en charge par le propriétaire du terrain.

Nous avons profité de la présence de l'entreprise Daudé pour aménager un tronçon du chemin de Fleys, qui était régulièrement en eau, avec l'apport de plusieurs bennes de cailloux pour un total de 850 €.

### **ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES**

L'employé communal a effectué plusieurs travaux ayant pour but l'aménagement pour les personnes handicapées, comme au cimetière, à la salle polyvalente et la pose d'une rampe à l'église de Vezels

### **APPARTEMENT REZ DE CHAUSSEE ROUSSY**

La remise en l'état de cet appartement a été effectuée par l'employé communal avec un total de fourniture de 2000 €. Cet appartement étant reloué dès le 01 Janvier 2021

### **AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE DE ROUSSY**

Profilage et goudronnage ont été réalisés pour un total de 14 677 € subventionné à 25 % afin d'améliorer l'accès en direction du cimetière.

## TRAVAUX ET PROJETS POUR 2021

Le parking et le complexe de jeu seront agrémentés d'arbres, de plantes, de bancs, de tables et d'un ensemble jeux pour enfants durant l'année 2021

### **AMENAGEMENT D'UN GITE D'ETAPE**

La maison, se trouvant au milieu du nouveau complexe et libérée par son locataire depuis l'été dernier, sera restaurée en vue de son passage en gîte d'étape.

Nous continuons notre démarche vers un tourisme vert en demandant l'appellation « Territoire Vélo » pour notre village avec l'aménagement de plusieurs chemins de randonnées et circuit routier pour Cyclotouristes

En collaboration avec l'association Culture et Patrimoine, le site du Tronquet, et son point de vue magnifique, sera aussi doté d'une table d'orientation

### **ELAGAGE ET VOIRIE**

Nous avons décidé l'élagage du bord des routes communales, route du Plan d'Eau du Maurs et route de l'Aveyron, certainement en deux phases. Il a été prévu de refaire une partie du revêtement de ces deux axes communaux en commençant par la route de l'Aveyron, la route du Plan d'Eau du Maurs étant en clin à des travaux (enfouissement de la ligne moyenne tension) dans les prochains mois

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX**

La reprise des enfouissements des réseaux secs a repris par le tour de la croix del lac à Roussy, et continuera par les 500 mètres manquants à l'entrée du village de Vezels

## ETAT-CIVIL

### **NAISSANCES :**

#### **Nao MAX à Roussy**

Le 26 mai 2020 de Pablo MAX et Marine MAX née PERES  
3 impasse de la Butte Roussy 15130 Vezels-Roussy

#### **Léana GARDES**

Le 21 juin 2020 de Cyril GARDES et Marie Pierre VIDAL  
2 chemin de Lavigne 15130 Vezels-Roussy

#### **Aaron, Baptiste, Kévin CHAPELET**

Le 9 juillet 2020 de Pascal et Emilie CHAPELET née Semeteys  
1 chemin de la Drulhes 15130 Vezels-Roussy

### **MARIAGE**

Le 3 octobre 2020 : **Pascal CHAPELET** magasinier agricole et **Emilie Semeteys** aide-soignante demeurant 1 chemin de la Drulhes 15130 Vezels-Roussy

### **DECES**

Le 03 janvier 2020 de **Gérard, Jean FELGINES** 21 route des vallées 15130 Vezels-Roussy

Le 17 février 2020 de **Jean DELMAS** 6 rue du puits à Roussy 15130 Vezels-Roussy

Le 10 mai 2020 de **Joséphine Maria MALET veuve BORY** 8 route des vallées 15130 Vezels-Roussy

Le 28 juin 2020 de **Jean-François PORCHER** 7 route des vallées 15130 Vezels-Roussy



## TARIF COMMUNAUX

### Salle polyvalente :

- Associations communales Gratuit
- Particuliers résidents et propriétaires fonciers 100 €
- Particuliers non-résidents 200 €
- Restaurants La BERGERIE 100 €

### Sonorisation :

- Associations communales Gratuit
- Restaurant et particuliers résidents ou non 30 €

### Caution :

- Salle avec sonorisation 400 €
- Salle 300 €

### Bascule communale :

- Pour les résidents Gratuit
- Pour les non-résidents 50 € par an

### Concession au cimetière :

10 € le m2.

## HORAIRES OUVERTURE MAIRIE

Suite au départ à la retraite de Mme Ricros, la nouvelle secrétaire a été recruté en la personne de Sandrine Mons domiciliée à Labrousse.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 les horaires d'ouverture de la Mairie seront les suivants :

JOURS	HORAIRES D'OUVERTURES
LUNDI	13H30 – 17H30
MARDI	13H30 – 17H30
VENDREDI	8H00 – 12H00

## LES ASSOCIATIONS

### **ASSOCIATION EDELWEISS**

Bonjour chers lecteurs.

Nous traversons tous des moments difficiles pour les associations. Alors que septembre 2020 annonçait un nouveau professeur de gym de nouvelles adhérentes... Nous nous sommes trouvés confinés dans nos chaumières.

Je remercie les maires des communes de VEZELS-ROUSSY et de LABROUSSE pour les subventions annuelles.

Sabine Valette est notre nouvelle coach sportive, elle a une pêche d'enfer et des idées plein la tête.

17 adhérentes, 60 euros à l'année pour les anciennes et 65 euros pour les nouvelles qui ne sont pas venues à la porte ouverte du premier cours.

Cours le vendredi soir de 20h à 21h de septembre à juin sauf vacances de Noël.  
Tenue décontractée, ambiance chaleureuse.

Le bureau et ses adhérentes.

### **SOCIETE DE CHASSE DE VEZELS-ROUSSY**

L'ACCA de Vezels Roussy, vous communique son bilan annuel actuel de la saison 2020/2021.  
28 cartes ont été vendues.

Nous avons lâché cette année 80 faisans et 4 couples de lièvres.

Il a été prélevé 7 chevreuils sur les 20 prévus au plan de chasse ainsi que 12 sangliers et 3 lièvres sur la commune.

Le Président  
Jean-Marc BALMISSE

### **WALKING FOOTBALL VEZELS-LABROUSSE** **(Football en marchant, réservé aux plus de 50 ans)**

L'Association «Walking Football Vezels-Labrousse» dont le siège est fixé au restaurant La Bergerie à VEZELS-ROUSSY, a connu peu d'activité au cours de l'année 2020, à l'instar de toutes les autres.

Après une reprise timide au cours de l'été, l'association s'est évidemment conformée aux applications des décisions sanitaires, avec un souhait : que l'année 2021 soit de nouveau prospère pour le sport comme ailleurs.

Le bureau reste inchangé : Daniel HERAULT, président (04 71 49 44 31) ; Pierre SOULIER, secrétaire ; Céline LESCURE, trésorière.

## **CUMA DU PRINTEMPS**

La Cuma (coopérative d'utilisation de matériel agricole) compte 21 membres entre Vezels Roussy et Labrousse.

Le président actuel est Gilbert Chausy  
Secrétaire, Richard Demas  
Trésorier, Jean Baptiste Capredon

Les communes adhérentes à la CUMA peuvent accéder à la location de la mini-pelle.

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

Au début d'année, nous avons pu faire

- la galette des rois, 12 Janvier : concert à l'église (les amis de l'accordéon de Polminhac) et dégustation de galette faite maison cuite au four à bois.
- le quine, 23 février

Fin des animations 2020 suite à la Pandémie.

Pour l'année prochaine nous avons prévu le :

- 17 janvier Galette avec concert
- 21 février Quine
- 25 avril Thé dansant
- 22 août Fête de Vezels roussy
- 19 et 20 septembre Journée du patrimoine
- 17 octobre Rando pédestre pédagogique
- un autre thé dansant sûrement en août.

L'assemblée Général aura lieu Mars ou Avril à définir suivant la covid.

## **COMITE DES FETES**

C'est avec plaisir que nous vous informons que le comité des fêtes de Vezels Roussy reprend son activité malgré le contexte actuel compliqué.

Depuis l'été 2020 un nouveau bureau a été formé.

Voici les nouveaux membres du bureau :

Marine Max - Présidente  
Stéphanie Escarpit -Trésorière  
Emilie Chapelet - Secrétaire

Des évènements sont prévus pour 2021 en fonction des conditions sanitaires.

Pour clôturer l'année 2020, vous avez pu constater que le comité des fêtes et ses bénévoles ont décoré notre beau village et le Père Noel a rendu visite au domicile des enfants de la commune pour la distribution des cadeaux. \*

Nous avons hâte de vous retrouver pour d'autres évènements sur 2021.

A bientôt

\*Merci de bien vouloir envoyer votre adresse mail sur celle de la mairie : [mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr](mailto:mairie.vezelsroussy@wanadoo.fr)